PLACE À LA CROISSANCE :

DE MEILLEURS CHOIX POUR UN AVENIR MEILLEUR

Région de Simcoe :
Une Stratégie de croissance

Juin 2009

Ontario

Table des matières

1 Introduction **1**
- 1.1 Bien-fondé 1
- 1.2 Bâtir des collectivités fortes et vivantes 4
- 1.3 Gérer la croissance de la région de Simcoe 5

2 Principes directeurs **7**

3 Orientations de la croissance **9**
- 3.1 Des noyaux urbains concentrés et vivants 9
- 3.2 Répartition de la croissance 13
- 3.3 Des perspectives d'emploi de grande qualité 17
- 3.4 Des collectivités peu étendues et offrant tout 20
- 3.5 Protéger le patrimoine rural et réduire l'extension anarchique 22
- 3.6 Protéger les bassins hydrologiques du lac Simcoe, la rivière Nottawasaga et de la Severn 24

4 Concrétiser la vision **27**
- 4.1 Allocation des terrains dans la région de Simcoe 27
- 4.2 Résolution du conflit frontalier Barrie-Innisfil 28
- 4.3 Gestion de l'alimentation en eau, des eaux usées et de ruissellement 30
- 4.4 Transport 31
- 4.5 Entretien coordonné 33

5 Prochaines étapes **34**

Opinions et commentaires **36**

Figures
- Figure 1 : Structure urbaine conceptuelle de la région de Simcoe 3
- Figure 2 : Modification proposée de la frontière Barrie-Innisfil 30

Tableaux
- Tableau 1 : Répartition démographique et des zones d'emploi pour le comté de Simcoe, la ville de Barrie et celle de Orillia en 2031 13
- Tableau 2 : Répartition démographique pour les municipalités à palier unique et les municipalités secondaires de la région de Simcoe (2006 – 2031) 15
- Tableau 3 : Répartition de l'emploi pour les municipalités à palier unique et les municipalités secondaires de la région de Simcoe (2006 – 2031) 16

1 Introduction

1.1 Bien-fondé

En 2006, la province a publié *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe* (le Plan de croissance), lequel décrit une vision et des politiques visant à mieux gérer la croissance, à planifier le développement des collectivités entières et à protéger le milieu naturel. Les municipalités de la région élargie du Golden Horseshoe intègrent les objectifs et politiques du Plan de croissance à leurs plans officiels afin d'orienter les décisions municipales conformément à cette vision.

La région de Simcoe – comprenant le comté de Simcoe et les villes de Barrie et de Orillia – est unique en ce sens qu'elle est en plein essor et qu'elle renferme un patrimoine naturel extrêmement important pour la région élargie du Golden Horseshoe. La province a ainsi élaboré une vision stratégique pour la région de Simcoe afin de mieux gérer la croissance dans ce secteur complexe. Le présent document présente une vision fondée sur le Plan de croissance pour le développement durable de la région de Simcoe, lequel développement vise la croissance de l'emploi et une meilleure qualité de vie tout en freinant l'extension anarchique et en protégeant le milieu naturel et les terres agricoles.

L'appel à l'action provinciale a été clair :

- Le comté de Simcoe a présenté un nouveau plan officiel pour décision provinciale, lequel, bien que contenant de nombreuses politiques valables, nécessite une orientation plus nette de la gestion de la croissance;
- Les villes de Barrie et de Innisfil sont engagées dans un conflit concernant leur frontière politique commune, laquelle entrave la bonne planification locale;
- La province a mis au point le plan de protection du lac Simcoe, et l'atteinte de ses objectifs nécessite une excellente gestion de la croissance et la mise en place de solutions d'entretien et de gestion des eaux de ruissellement.

Ce document présente les principales priorités pour garantir une croissance viable à long terme en :

- trouvant les principaux noyaux urbains afin d'y concentrer la croissance et l'intensification (voir figure 1) et en affectant la population et l'emploi à ces secteurs pour empêcher l'extension anarchique;
- proposant des zones d'emploi stratégiques afin d'optimiser le corridor routier 400 et de créer les conditions voulues pour l'investissement dans le secteur manufacturier;
- proposant une résolution concernant la question de la frontière Barrie-Innisfil afin de restaurer la certitude et de permettre à Barrie de se développer comme principal centre urbain;
- conservant l'environnement et en réduisant la pression mise sur les sites naturels et les bassins hydrologiques;
- protégeant les précieuses terres agricoles et les aires récréatives dont dépendent les industries agricoles et du tourisme de la région;
- soutenant les principales priorités d'infrastructures, y compris le transport et l'amélioration des systèmes d'alimentation en eau et de gestion des eaux usées et de ruissellement, afin de protéger les bassins hydrologiques du lac Simcoe, de la rivière Nottawasaga et de la Severn.

Chaque composante de la mise en place supposera un avis et une consultation du public. Votre impression sur cette vision et cette stratégie globales est grandement appréciée. Vous trouverez à la fin du présent document les renseignements voulus pour participer et donner votre opinion sur la réalisation de la vision du Plan de croissance du comté de Simcoe et des villes de Barrie et de Orillia.

Figure 1 : Structure urbaine conceptuelle de la région de Simcoe

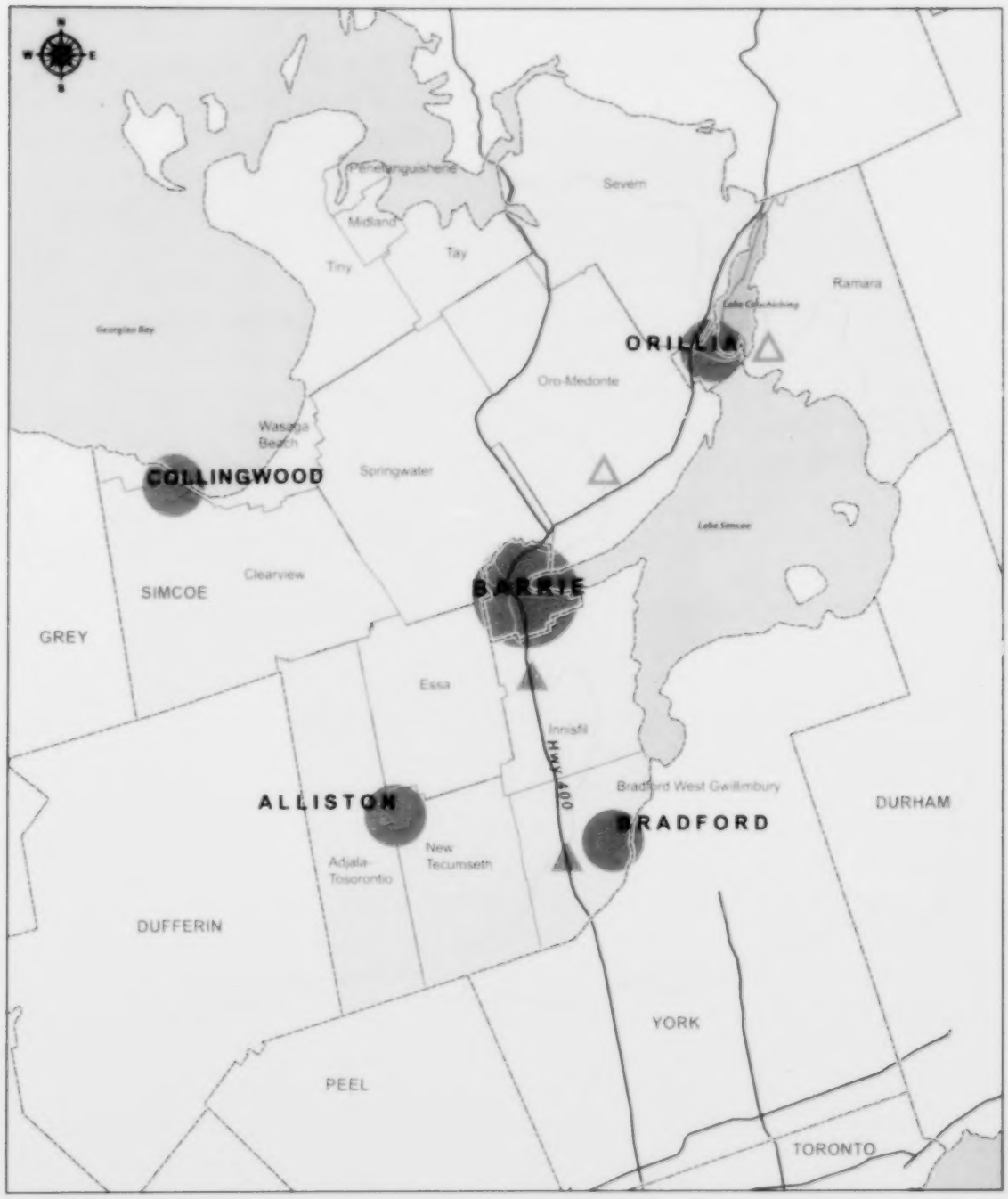

Figure 1 : Structure urbaine conceptuelle de la région de Simcoe

1.2 Bâtir des collectivités fortes et vivantes

Au mois de juin 2006, la province a présenté un nouveau plan essentiel afin de mieux gérer la croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, intitulé *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe*. Le Plan de croissance présente une vision sur 25 ans visant à freiner l'extension urbaine anarchique et à créer plutôt des quartiers et des collectivités vivables tout en protégeant les précieux sites naturels, les terres agricoles et les points d'eau.

Au cours des 25 prochaines années, le Plan de croissance permettra de :

- revitaliser les centres-villes et les rendre vivants et agréables;
- créer des communautés entières offrant plus d'options pour y vivre, travailler, apprendre, magasiner et jouer;
- offrir diverses options de logement afin de répondre aux besoins de personnes de tous les âges;
- freiner l'extension anarchique et protéger les terres agricoles et les espaces verts;
- réduire l'engorgement routier en améliorant l'accès à un plus vaste éventail d'options de transport.

Le cadre de planification provincial dans la région élargie du Golden Horseshoe comprend également :

- le plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, le plan d'escarpement de Niagara et les sites naturels protégés du plan de la ceinture de verdure protégeant de façon permanente 1,8 million d'acres de terre au cœur de la région élargie du Golden Horseshoe;
- une Déclaration de principes provinciale renforcée (2005);
- le plan de protection du lac Simcoe, récemment mis au point, lequel permettra de protéger, d'améliorer et de restaurer le lac Simcoe et son bassin hydrologique.

Ce cadre de planification provincial offre une occasion sans pareil de prévoir aujourd'hui une croissance écologiquement viable et économiquement productive dans l'une des régions en plein essor et offrant le plus grand patrimoine naturel de la province.

1.3 Gérer la croissance de la région de Simcoe

La région de Simcoe, qui comprend le comté de Simcoe et les villes de Barrie et de Orillia, est un secteur en plein essor dans le nord de la région du Grand Toronto; elle a des centres urbains trépidants, des villages charmants et historiques, de magnifiques sites naturels et des terres agricoles productives.

Soumise à des pressions de croissance extensive, la région compte actuellement près de 437 000 habitants, et des propositions et applications de développement connues auraient pu contribuer à accroître la population à plus de 1 million d'habitants d'ici 2031 en l'absence du Plan de croissance. Ce plan prévoit une population de 667 000 habitants et 254 000 emplois d'ici 2031. Ceci représente une croissance constante et gérable qui se traduira par une densité de population près de deux fois moindre que celle que nous aurions sinon observée. Le Plan de croissance réoriente en outre cette croissance et la concentre plus sur les zones urbaines existantes et moins sur les nouveaux secteurs.

La croissance peut apporter de nombreux avantages, comme de nouveaux emplois, des collectivités revitalisées et un plus vaste choix de logements, d'emplois, de services et d'activités culturelles. Si elle n'est pas gérée, en revanche, la croissance peut avoir des effets négatifs : détérioration de la qualité de l'air et de l'eau, embouteillages, coûts accrus en matière de santé, perte des précieuses terres agricoles et du patrimoine naturel, et coûts plus élevés d'entretien et d'infrastructures.

Au cours des quelques dernières années, la province s'est engagée, avec les municipalités de la région de Simcoe et des groupes communautaires locaux, dans des initiatives pour régler plusieurs problèmes de gestion de croissance, y compris le plan d'action intergouvernemental pour Simcoe, Barrie et Orillia, lequel a fourni une solide base de données concernant le développement du territoire et l'infrastructure, de même que des modèles de capacité d'autoépuration pour les bassins hydrologiques du lac Simcoe et de la rivière Nottawasaga.

Au mois de décembre 2008, le comté de Simcoe a adopté un plan officiel, lequel a été soumis au jugement de la province. Les villes de Barrie et de Orillia s'emploient actuellement à modifier le plan officiel afin de mettre en place le Plan de croissance. Ces plans officiels sont des documents essentiels à l'orientation de la croissance à long terme.

Cette stratégie relative à la région de Simcoe procure des directives aux municipalités et autres parties intéressées sur la façon dont le Plan de croissance provincial pour la région élargie du Golden Horseshoe peut être appliqué à la région de Simcoe. Il décrit les principales zones urbaines à développer, y compris les cinq zones urbaines les plus importantes et les deux zones d'emploi stratégiques proposées. De plus, la stratégie prévoit la croissance de la population et des zones d'emploi de manière à ce que toutes les communautés continuent de croître, tout en mettant l'accent sur des taux supérieurs de croissance concentrés là où elle peut être le plus utile. Ce document fait également état des enjeux majeurs qui doivent être résolus pour réaliser une vision viable à long terme dans la région de Simcoe, comme l'aboutissement des négociations concernant la frontière Barrie-Innisfil, la protection des zones stratégiques d'emploi et la coordination de l'entretien des systèmes d'alimentation en eau et d'épuration des eaux usées.

2 Principes directeurs

La vision concernant la région de Simcoe présentée dans le présent document est fondée sur le Plan de croissance et en particulier sur les principes suivants.

a) Croissance viable de la région de Simcoe

- La croissance démographique et de l'emploi peut présenter d'importants avantages pour la région de Simcoe et pour l'ensemble de la région élargie du Golden Horseshoe. Cette croissance doit être soigneusement gérée afin de protéger l'environnement et d'améliorer la qualité de vie des résidents actuels et futurs.

b) Protéger les bassins hydrologiques du lac Simcoe, de la rivière Nottawasaga et de la Severn

- La croissance autour du lac Simcoe, de la rivière Nottawasaga et des bassins de la Severn sera gérée conformément au Plan de croissance, la Déclaration de principes provinciale de 2005 et, le cas échéant, au plan de protection du lac Simcoe, au plan relatif à la ceinture de verdure, au plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, et au plan d'escarpement de Niagara.
- Grâce à un développement soigneusement planifié et à un investissement stratégique dans une infrastructure verte novatrice et dans une nouvelle technologie, la qualité de l'eau et les sites naturels seront protégés tandis que la région de Simcoe se développera.

c) Promouvoir l'intensification et revitaliser les villes et municipalités existantes

- Les villes et municipalités existantes constitueront l'axe principal de la nouvelle croissance dans la région de Simcoe. L'extension urbaine anarchique sera ainsi freinée, et les collectivités existantes demeureront financièrement viables; les investissements existants et futurs dans les infrastructures se trouvent optimisés; les zones rurales, agricoles et naturelles sont protégées; les centres-villes et les communautés existantes sont revitalisés.

d) Créer une base économique diversifiée

- L'économie de la région de Simcoe est étroitement intégrée à celle de toute la région élargie du Golden Horseshoe, mais il est également important que la région de Simcoe continue de développer sa propre base économique.
- Les particuliers devraient avoir la possibilité de vivre et de travailler dans la région de Simcoe, sans avoir à parcourir de longues distances.
- Les occasions de déterminer et de soutenir des zones stratégiques d'emploi en vue de futurs emplois de grande qualité dans diverses manufactures et industries devraient être saisies.
- Les terres et les ressources dont dépendent le tourisme récréatif de la région et les industries agricoles de Simcoe devraient être protégées et soutenues.

e) Coordonner la croissance et les investissements dans l'infrastructure

- Les décisions concernant la planification de la croissance et les investissements dans l'infrastructure doivent être coordonnées et mutuellement renforcées de manière à ne pas créer de pression de croissance indésirable.

3 Orientations de la croissance

3.1 Des noyaux urbains concentrés et vivants

Afin d'empêcher l'extension anarchique et d'éviter des schémas de croissance coûteux et non viables, le développement de la région de Simcoe doit être concentré dans les villes et grandes municipalités existantes. La concentration de la croissance dans les noyaux urbains est une caractéristique centrale du plan officiel proposé par le comté de Simcoe et actuellement soumis au jugement de la province.

Les cinq zones urbaines les plus vastes de la région de Simcoe sont les villes de Barrie et de Orillia, la municipalité de Collingwood, les communautés de Alliston dans la municipalité de New Tecumseth, et celles de Bradford dans la municipalité de Bradford West Gwillimbury. Ces communautés comportent déjà divers usages et offrent un vaste éventail de services communautaires. Elles sont desservies par le système municipal d'alimentation en eau et d'épuration des eaux usées, ont le potentiel d'offrir divers types de logements et de perspectives d'emploi, peuvent s'adapter à la croissance grâce à l'intensification, et peuvent gérer un important trafic routier à long terme. La plus grande de ces zones urbaines est de loin la ville de Barrie, la seule municipalité dont un centre de croissance urbaine est désigné dans le Plan de croissance.

Les décisions concernant la planification de la croissance et l'investissement dans l'infrastructure devraient continuer d'appuyer et de renforcer les zones de peuplement existantes de Barrie, Collingwood, Orillia, Alliston et Bradford comme principaux noyaux urbains de la région de Simcoe, eux-mêmes alimentés par les plus petites municipalités et les villages. Une part importante de la future croissance de la population et de l'emploi dans la région de Simcoe sera orientée vers ces principaux noyaux urbains.

Concentrer la croissance dans ces principaux noyaux urbains permettra de :

- revitaliser les centres-villes existants et les grandes rues pour que les communautés continuent de prospérer et attirent des gens, des emplois, des commerces et des services.

- créer les masses critiques de population et d'emplois nécessaires pour soutenir l'introduction de nouveaux services communautaires ou l'amélioration de services existants, tels qu'écoles, transport en commun et installations récréatives.
- créer des collectivités peu étendues et offrant une gamme complète de services qui répondent aux besoins de la population au quotidien, tout en lui donnant accès à l'emploi, à des services locaux et au logement.
- réduire les pressions qu'occasionne le développement sur les zones rurales et agricoles, protégeant ainsi le précieux patrimoine naturel, les terres agricoles, les bassins hydrologiques sensibles et le lac Simcoe.
- réduire le besoin de construire de nouvelles infrastructures en favorisant le développement dans les nouvelles zones désignées;
- créer les économies d'échelle nécessaires au financement de technologies de traitement des eaux usées de qualité supérieure et d'infrastructures novatrices et écologiques pour l'alimentation en eau et la gestion des eaux usées et de ruissellement.

Les municipalités dotées de principaux noyaux urbains auront un important rôle à jouer par l'entremise de leur plan officiel respectif afin de structurer et d'orienter cette croissance.

Ville de Barrie

La ville de Barrie comporte le seul centre de croissance urbaine de la région de Simcoe – le centre-ville de Barrie, tel que désigné dans le Plan de croissance – laquelle zone est l'ancre urbaine de la région de Simcoe. Barrie fournit bon nombre des services privés et publics et des commodités culturelles et commerciales régionaux, et la ville offre des services urbains, tels que le transport en commun. Elle présente le plus grand potentiel dans la région de Simcoe pour composer avec la croissance grâce à la revitalisation du centre-ville, ainsi qu'au développement et à l'intensification de densité supérieure, et pour supporter un trafic routier, piétonnier et cycliste accru.

Barrie sera reconnue comme le noyau-ancre de la région de Simcoe, et elle continuera d'être le lieu de choix pour de nouveaux résidents, la création d'emplois et les services régionaux. Barrie aura également la plus forte concentration dans

la région de Simcoe sur l'intensification et le développement d'une densité accrue, et la ville devrait revêtir une forme urbaine agréable pour les piétons comme pour les automobilistes dans l'ensemble de ses communautés. Barrie doit atteindre ou dépasser les objectifs du Plan de croissance prévoyant un centre-ville d'une densité de 150 résidants et emplois combinés par hectare, de nouveaux sites d'une densité de 50 résidants et emplois combinés par hectare, et une intensification d'au moins 40 pour cent du développement annuel à l'intérieur de la zone bâtie existante.

Pour que la ville de Barrie se développe et fonctionne comme le noyau-ancre urbain de la région de Simcoe, il faudra une acquisition suffisante de terres pour assurer la croissance future. L'ajout à la ville de Barrie de nouvelles terres adjacentes à son actuelle structure urbaine et pouvant bénéficier de ses services urbains est essentiel à la mise en application fructueuse de la vision du Plan de croissance pour la région de Simcoe.

Pour veiller à ce que la ville de Barrie s'acquitte de son rôle de noyau-ancre urbain, la province a déposé une législation visant à modifier la frontière municipale et à ajouter des terres à la ville de Barrie. Voir la section 4.2 pour obtenir plus de détails.

Il est important de souligner que toute nouvelle terre ajoutée à la ville de Barrie serait assujettie à toutes les exigences provinciales de planification du Plan de croissance, à la Déclaration de principes provinciale et au plan de protection du lac Simcoe, le cas échéant, de même qu'aux critères d'expansion des limites territoriales, à l'atteinte des objectifs en matière d'intensification et de densité, aux exigences en matière d'entretien, y compris la gestion des eaux de ruissellement et autres.

Un réseau de collectivités

La région de Simcoe compte de nombreuses et diverses communautés, caractérisées par un éventail de tailles, d'architectures, de besoins et de degrés en matière d'entretien. Bien que la majeure partie de la croissance future doive être concentrée dans les principaux noyaux urbains et dans les plus grandes municipalités, les petites collectivités ont leurs propres caractéristiques et considérations et elles seront l'objet d'une croissance limitée relativement à leur étendue, à leur fonction et à leur capacité d'entretien actuelles.

Le plan officiel du comté de Simcoe a pour rôle important de clairement établir une hiérarchie des zones d'implantation afin de garantir un réseau puissant de collectivités qui alimenteront et soutiendront :

- les principaux noyaux urbains comme zones de croissance majeures et principaux centres de service et d'emploi;
- le remplissage, le réaménagement et l'intensification dans les zones bâties existantes, en particulier dans les grandes rues et centres-villes locaux;
- une combinaison appropriée de commodités accessibles dans les zones urbaines les plus importantes, pour que les résidents n'aient pas à faire de longs trajets pour accéder aux services de base locaux (tels que magasin d'alimentation, école, bureau de poste ou cabinet médical), mais qui concentre les services majeurs dans les principaux noyaux urbains;
- les activités récréatives associées à des sites touristiques ou naturels, en réduisant les pressions occasionnées par le développement en dehors des zones d'implantation.

Directives stratégiques

Pour mettre en place le Plan de croissance dans la région de Simcoe, les directives stratégiques suivantes orienteront la province et les municipalités concernant les prochaines étapes :

- Concentrer la croissance démographique et la création d'emplois dans les cinq noyaux urbains suivants : les zones d'implantation de Barrie, Collingwood, Orillia, Alliston et Bradford.
- Reconnaître la ville de Barrie comme le noyau-ancre urbain de la région de Simcoe, le lieu de choix pour de nouveaux résidents et la création d'emplois, et le secteur prioritaire d'investissement dans les infrastructures régionales majeures.
- Prendre les mesures nécessaires pour résoudre le problème relatif à la frontière municipale Barrie-Innisfil en présentant une législation visant à modifier cette frontière et à ajouter à la ville de Barrie de nouvelles terres adjacentes à son actuelle structure urbaine et pouvant bénéficier des services municipaux de Barrie.

Tableau 1 : Répartition démographique et des zones d'emploi pour le comté de Simcoe, la ville de Barrie et celle de Orillia en 2031

	Population en 2031	Emplois en 2031
Comté de Simcoe	416 000	132 000
Ville de Barrie	210 000	101 000
Ville de Orillia	41 000	21 000
Total	**667 000**	**254 000**

3.2 Répartition de la croissance

La gestion fructueuse de la croissance et la concrétisation de la vision du Plan de croissance dans la région de Simcoe supposent une répartition adéquate des prévisions de croissance dans les deux villes séparées, de même que dans le comté de Simcoe et dans ses municipalités secondaires.

La province a mis au point une répartition pour le comté et les villes de Barrie et de Orillia, illustrée dans le tableau 1. Les répartitions présentées dans le tableau 1 reposent sur les prévisions de l'annexe 3 du Plan de croissance. Elles répartissent la totalité des prévisions, comprenant une partie laissée « non attribuée » en 2008 lorsque la province, en consultation avec le comté de Simcoe et les villes de Barrie et de Orillia, a subdivisé les prévisions de l'annexe 3.

Ensuite, la province a établi une répartition vers les municipalités secondaires du comté de Simcoe, conformément à la structure urbaine, aux directives stratégiques et aux principes directeurs présentés dans le présent document.

Comme nous l'avons mentionné dans la section 3.1, la croissance sera concentrée dans les principaux noyaux urbains et, en particulier, dans le noyau-ancre de Barrie. C'est là une considération clé de la façon dont la croissance de la région de Simcoe est répartie. La répartition tient également compte des tendances démographiques et des demandes du marché, afin d'assurer qu'une gamme appropriée de logements sera disponible, satisfera aux politiques et répondra aux besoins des résidents actuels et futurs.

D'autres considérations comprennent :

- la capacité de répondre à la croissance au moyen du remplissage et de l'intensification;
- la possibilité d'obtenir des densités supérieures de développement, de sorte qu'une plus grande croissance puisse prendre place sur un territoire moindre;
- la santé des bassins hydrologiques, eaux réceptrices et sources d'approvisionnement;
- la disponibilité des services d'entretien existants, la possibilité de fournir de nouveaux services d'entretien, et le potentiel d'infrastructures vertes et novatrices pour promouvoir la viabilité environnementale;
- l'effet négatif potentiel sur les principaux sites naturels et bassins hydrologiques, les terres agricoles ou les ressources naturelles;
- les aspirations des municipalités locales et de leurs entreprises et résidents actuels.

Les répartitions présentées dans les tableaux 2 et 3 permettent une croissance importante dans les cinq noyaux urbains. Le plan officiel adopté du comté de Simcoe attribue lui aussi une importante croissance à ces noyaux, mais cette stratégie de la région de Simcoe accélère l'atteinte des noyaux urbains en déplaçant 40 000 autres personnes des plus petites zones rurales vers les cinq noyaux. Un tiers de la future croissance de la région de Simcoe prendra place dans la ville de Barrie.

Côté emploi, la ville de Barrie continuera d'être le point focal pour la croissance de l'emploi, en particulier dans le secteur tertiaire. La ville de Barrie accueillera près de 40 pour cent de la future croissance de l'emploi de la région de Simcoe. Le centre de croissance urbaine du centre-ville de Barrie sera le point focal de la majeure partie de cette croissance de l'emploi, et en particulier du développement institutionnel et de sièges sociaux. Les autres municipalités comptant d'importants noyaux urbains et les deux zones d'emploi stratégiques proposées accueilleront un tiers de la future croissance de l'emploi.

Tableau 2 : Répartition démographique pour les municipalités à palier unique et les municipalités secondaires de la région de Simcoe (2006 – 2031)

Municipalité	Recensement de 2006	Allocation provinciale proposée - 2031	Plan officiel du comté de Simcoe (adopté)	Écart
Noyaux urbains				
Barrie	133 500	210 000	227 500*	23 500
Orillia	31 400	41 000		
Bradford West Gwillimbury	25 000	52 000	49 700	2 300
Collingwood	18 000	33 400	30 200	3 200
New Tecumseth	28 800	60 000	49 000	11 000
Total partiel	**236 700**	**396 400**	**356 400**	**40 000**
Autres				
Adjala-Tosorontio	11 100	13 000	14 200	(1 200)
Clearview	14 600	18 800	26 000	(7 200)
Essa	17 600	21 500	22 900	(1 400)
Innisfil	32 400	58 000	65 000	(7 000)
Midland	16 900	19 000	19 700	(700)
Oro-Medonte	20 800	27 000	28 100	(1 100)
Penetanguishene	9 700	10 500	12 300	(1 800)
Ramara	9 800	13 000	15 500	(2 500)
Severn	12 500	17 000	20 200	(3 200)
Springwater	18 100	24 000	26 500	(2 500)
Tay	10 100	10 750	11 300	(550)
Tiny	11 200	11 750	13 900	(2 150)
Wasaga Beach	15 600	26 300	35 000	(8 700)
Total partiel	**200 400**	**270 600**	**310 600**	**(40 000)**
Total	**437 100**	**667 000**	**667 000**	**0**

NOTE : * Tel qu'il a été présenté dans le plan officiel adopté du comté de Simcoe.

Tableau 3 : Répartition de l'emploi pour les municipalités à palier unique et les municipalités secondaires de la région de Simcoe (2006 – 2031)

Municipalité	Recensement de 2006	Répartition provinciale proposée	Plan officiel du comté de Simcoe (adopté)	Écart
Noyaux urbains				
Barrie	64 300	101 000	114 100*	7 900
Orillia	19 700	21 000		
Bradford West Gwillimbury	8 000	18 000	16 200	1 800
Collingwood	10 800	13 500	14 400	(900)
New Tecumseth	19 700	26 500	26 300	200
Total partiel	**122 500**	**180 000**	**171 000**	**9 000**
Autres				
Adjala-Tosorontio	1 600	1 800	2 100	(300)
Clearview	4 400	5 100	5 800	(700)
Essa	7 700	9 000	10 300	(1 300)
Innisfil	5 700	13 100	13 100	0
Midland	12 000	13 800	16 000	(2 200)
Oro-Medonte	4 700	6 000	6 200	(200)
Penetanguishene	5 300	6 000	7 000	(1 000)
Ramara	1 900	2 200	2 500	(300)
Severn	3 900	4 400	5 300	(900)
Springwater	5 000	5 600	6 700	(1 100)
Tay	1 500	1 800	2 000	(200)
Tiny	1 400	1 700	1 900	(200)
Wasaga Beach	3 100	3 500	4 100	(600)
Total partiel	**58 200**	**74 000**	**83 000**	**(9 000)**
Total	**180 700**	**254 000**	**254 000**	**0**

NOTE : * Tel qu'il a été présenté dans le plan officiel adopté du comté de Simcoe.

3.3 Des perspectives d'emploi de grande qualité

La région de Simcoe présente une base économique diversifiée comprenant agriculture, industries primaires, petites et grandes usines de fabrication, recherche et création, et vaste secteur tertiaire. Les principaux employeurs comprennent Honda of Canada, qui compte plus de 4 000 employés dans deux usines; la base des Forces canadiennes de Borden, qui emploie quelque 3 250 militaires et 1 500 civils; et Casino Rama, qui compte près de 3 700 employés.

La ville de Barrie est également l'hôte du Georgian College, une école postsecondaire qui possède des campus dans les villes de Orillia et de Collingwood. Georgian College offre une vaste gamme de programmes techniques et d'ingénierie, qui permettent à plus de 2 000 diplômés de joindre les rangs de la population active de la région de Simcoe et de la région élargie du Golden Horseshoe.

Pour développer cette base économique et en assurer la prospérité future, il est essentiel de planifier l'emploi avec soin et de manière stratégique dans la région de Simcoe. Le Plan de croissance règle ce problème au moyen de politiques qui orientent la croissance de l'emploi vers les régions urbaines. Il requiert également la planification et la protection des zones d'emploi pour les possibilités économiques actuelles et futures.

La croissance démographique à venir demeurera en équilibre avec la croissance de l'emploi pour qu'ainsi la région de Simcoe continue de développer sa propre base économique prospère et pour minimiser les départs de la région élargie du Golden Horseshoe. Cela suppose d'orienter la croissance de l'emploi vers les cinq noyaux urbains désignés dans la section 3.1 et reconnaître le centre-ville du centre de croissance urbaine de Barrie comme le point focal du développement institutionnel et de sièges sociaux.

La concentration de la croissance de l'emploi dans les principaux noyaux urbains et, en particulier, dans les zones bâties existantes, présente de nombreux avantages :

- Elle rapproche les centres d'emploi des agglomérations, améliorant ainsi la qualité de vie et la productivité tout en réduisant les déplacements, les coûts de transport (consommation de carburant) et les effets négatifs sur l'environnement (congestion, pollution atmosphérique et émissions de gaz à effet de serre).

- Elle permet d'attirer une nouvelle main-d'œuvre qualifiée vers les noyaux urbains.
- Elle soutient les entreprises et commerces locaux existants et accroît le potentiel d'attraction de plus petits services et entreprises de soutien dans la région.
- Elle réduit les pressions occasionnées par le développement dans les zones rurales et agricoles.
- Elle tire parti des infrastructures existantes, telles que transport en commun, routes et égouts, plutôt que de dépendre de nouveaux services coûteux ou de l'extension des services.
- Elle crée l'économie d'échelle nécessaire permettant d'investir dans des infrastructures propres.

Le secret pour rester économiquement concurrentiel consiste à optimiser le réseau de mouvement des marchandises pour les activités industrielles. Le Plan de croissance encourage les municipalités à réserver des terrains dans les zones d'implantation, à proximité des principaux échangeurs routiers, cours de triage et aéroports, et à les désigner comme zones industrielles, d'entreposage et autres associées.

Le Plan de croissance engage en outre la province à effectuer une analyse de l'économie régionale et de reconnaissance des zones d'emploi d'importance provinciale, y compris les meilleurs terrains à usage industriel. Au mois de mai 2008, la province a publié un document intitulé *Planifier pour l'emploi dans la région élargie du Golden Horseshoe*, lequel propose un ensemble de critères pour la désignation de zones d'emploi stratégiques.

Le corridor routier 400 est la plus importante voie de transport et de mouvement des marchandises de la région de Simcoe et un lien essentiel dans le réseau de transport des marchandises de la région élargie du Golden Horseshoe. Les terrains situés le long du corridor routier 400, au sud de Barrie, offrent un grand potentiel pour favoriser la création d'emplois de qualité dans les secteurs manufacturier et industriel.

Deux noyaux spécifiques le long de la route 400 seront notamment désignés comme importantes zones d'emploi stratégiques pour soutenir la croissance de l'emploi et la prospérité économique de la région de Simcoe et du reste de la région élargie du Golden Horseshoe. Innisfil Heights et la portion du corridor routier 400 à proximité de l'échangeur 88 (voir figure 1) du comté de Simcoe peuvent accueillir bon nombre d'emplois manufacturiers et industriels qui desservent les principaux marchés et sont à proximité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Afin de reconnaître et de fournir un cadre d'action pour le développement de ces zones d'emploi stratégiques, la province prévoit proposer une modification au Plan de croissance. La modification proposée désignera ces deux zones d'emploi stratégiques et établira un cadre d'action clair assorti de critères stricts concernant la taille, l'emplacement, les utilisations et les phases appropriés de ces terrains industriels, y compris les considérations d'entretien.

Deux autres districts d'emploi importants pour la région de Simcoe sont désignés dans le plan officiel adopté du comté de Simcoe, dans le nord de la ville de Barrie, le long du corridor routier 11. L'aéroport régional de Lake Simcoe et le corridor routier de Rama sont importants à l'échelle locale et régionale. Ces zones seront également concernées par la modification proposée au plan de croissance.

L'importance de l'industrie agricole de la région de Simcoe doit aussi être largement prise en considération lors de la planification de la croissance de l'emploi à long terme. Près de la moitié de l'assise territoriale de la région de Simcoe est agricole, et l'agroindustrie y est productive et vivante, en particulier dans les parties sud et centre du comté de Simcoe. En 2006, plus de 2 400 fermes étaient exploitées dans ce comté, soit près de quatre pour cent des fermes de l'Ontario, et ont engendré plus de 326 millions de dollars de recette cette même année. Selon les estimations, le secteur agricole du comté de Simcoe a employé plus de 9 800 personnes en 2006.

Pour favoriser l'agriculture, une planification de l'utilisation des sols et des décisions concernant l'infrastructure doivent protéger l'assise territoriale dont dépend l'industrie, minimiser le territoire alloué au développement et assurer la viabilité des entreprises à caractère agricole. La concentration de la croissance démographique et de l'emploi dans les cinq noyaux urbains principaux permettra de réduire les pressions visant la transformation des terres agricoles en zones urbaines.

Directives stratégiques

Pour mettre en place le Plan de croissance dans la région de Simcoe, les directives stratégiques suivantes orienteront la province et les municipalités concernant les prochaines étapes :

- Concentrer la croissance de l'emploi dans les cinq noyaux urbains désignés dans le cadre de cette stratégie.
- Concentrer le développement institutionnel et de sièges sociaux dans le principal noyau urbain de Barrie, en particulier dans le centre de croissance urbaine de cette ville.
- Encourager les développements diversifiés à plus petite échelle pour desservir la population locale, y compris l'établissement d'édifices à bureaux, de commerces et d'institutions plus petits dans d'autres grandes rues et centres-villes existants afin de renforcer les centres-villes et de créer des lieux offrant un bon équilibre entre emplois et résidences.
- Protéger les terres agricoles de la région de Simcoe afin de soutenir l'agroindustrie de la région en minimisant les expansions urbaines et l'effet du développement urbain sur les exploitations agricoles.
- La province désignera les deux zones d'emploi stratégiques décrites dans la section 3.3 comme devant être réservées aux activités manufacturières et industrielles nécessitant de grands espaces et un accès au transport de marchandises.

3.4 Des collectivités peu étendues et offrant tout

En général, le Plan de croissance définit les communautés offrant tout comme des collectivités qui répondent en tout temps aux besoins quotidiens des habitants.

Dans la région de Simcoe, de telles communautés présenteront des avantages, comme :

- un choix plus varié de logements à proximité de zones d'emploi, de manière à ce que les habitants puissent vivre et travailler dans le même secteur;
- un plus vaste éventail de services locaux, tels que magasins d'alimentation, bureaux de poste et restaurants à proximité des lieux de résidence;

- faire du transport en commun, de la marche et du cyclisme des options réalistes pour un plus grand nombre de personnes;
- la création de grandes rues et de centres commerciaux attrayants et vivants qui desservent les quartiers environnants;
- la mise en place de nouveaux services communautaires élargis, de même que de centres d'art et culturels et d'installations récréatives.

De telles communautés ont pour spécificité une forme urbaine plus « dense », moins étendue. Pour obtenir des collectivités plus denses, le Plan de croissance a établi une exigence minimale d'intensification. D'ici 2015, et à l'avenir, la ville de Barrie, la ville de Orillia et le comté de Simcoe doivent chacun satisfaire à au moins 40 pour cent de la croissance résidentielle de chaque année par une intensification dans la zone bâtie existante. Le Plan de croissance exige aussi que le nouveau développement entrepris dans les nouvelles zones désignées des municipalités à palier unique et des municipalités secondaires atteigne une densité d'au moins 50 résidants et emplois combinés par hectare.

La responsabilité incombe aux municipalités de déterminer comment l'intensification et la densité seront obtenues et réparties pour atteindre les objectifs provinciaux. Elles devront aussi voir à la planification et à la conception des zones urbaines peu étendues et piétonnières pour atteindre les objectifs visés. Cet aspect sera un élément clé qui devra être intégré aux plans municipaux officiels, pour que le tout soit conforme au Plan de croissance.

De manière générale, toute municipalité devrait pouvoir atteindre les objectifs du Plan de croissance. Cependant, les exigences du Plan de croissance tiennent compte de la distinction entre la croissance en milieu urbain et celle en milieu rural. Le ministre pourrait autoriser un autre objectif pour reconnaître les municipalités qui ont peu de petites zones d'implantation, ainsi qu'un taux prévu de croissance moindre.

Directives stratégiques

Pour mettre en place le Plan de croissance dans la région de Simcoe, les directives stratégiques suivantes orienteront la province et les municipalités concernant les prochaines étapes :

- La ville de Barrie doit atteindre ou dépasser les politiques et objectifs du Plan de croissance :
  - un taux minimum d'intensification de 40 pour cent du nouveau secteur résidentiel chaque année dans la zone bâtie;
  - une densité minimum de 150 résidants et emplois combinés par hectare dans le centre de croissance urbaine;
  - une densité minimum de 50 résidants et emplois combinés par hectare dans les zones incultes désignées.
- Barrie devra revêtir une forme urbaine favorisant le transport en commun et la marche, et ce, dans toutes ses communautés.
- Tous les autres noyaux urbains, de même que les autres grandes communautés et collectivités de taille moyenne, seront aménagés :
  - comme des communautés offrant tout : emplois divers, types variés de logements, espaces publics, commerces et services rendant les quartiers plus vivants;
  - de manière à faciliter l'intensification, tel que le remplissage et l'aménagement des terrains vacants et sous-utilisés, dans toute la zone bâtie;
  - de manière à permettre la marche, le cyclisme et l'intégration rapide de services de transport en commun.

3.5 Protéger le patrimoine rural et réduire l'extension anarchique

La région de Simcoe compte de nombreuses zones rurales vivantes, essentielles à la prospérité, à la qualité de vie et à la santé environnementale à long terme de la région. Ces zones comptent de nombreux résidents, quelques entreprises et employeurs, et elles sont la base pour une grande part de l'industrie récréative et du tourisme. Le précieux patrimoine rural de la région de Simcoe doit être intelligemment protégé et géré dans le contexte de la planification de la croissance future.

La politique provinciale limite la croissance et le développement dans les zones rurales et les communautés sans service ou partiellement aménagées, et elle les oriente vers les zones d'implantation, en particulier vers celles dotées de systèmes municipaux d'alimentation en eau et de gestion des eaux usées. Les zones d'implantation rurales, telles que villes, villages et hameaux, sont le point focal

de la croissance rurale, qui est en majorité orientée vers les grandes municipalités et les villes fournissant tous les services. Le Plan de croissance encourage les municipalités à planifier une variété de perspectives culturelles et économiques (installations et emplois commerciaux, institutionnels et communautaires) dans ces zones d'implantation rurales aménagées afin de répondre aux besoins des entreprises et résidents ruraux environnants.

L'industrie récréative de la région de Simcoe, bien connue, diversifiée et basée sur la nature, présente plusieurs défis uniques de gestion de la croissance et du développement dans les zones rurales. Pentes de ski, marinas, zones de résidences secondaires, etc. sont une part essentielle de l'économie de la région de Simcoe. Il est important qu'elles continuent de se développer et de prospérer. Le développement associé à ces activités doit en revanche être soigneusement géré pour ne pas menacer ni engloutir les ressources mêmes dont dépend cette industrie. Les plans officiels municipaux ont pour rôle essentiel de fournir des directives appropriées et établir des limites concernant la planification du développement associé aux activités touristiques et récréatives.

Bien que le développement de lotissements résidentiels cible les zones de peuplement, les résidences secondaires ou saisonnières établies en zone rurale ont été une part importante de l'économie de la région de Simcoe. La demande pour ce type d'habitation va croissant, mais nous observons aussi une tendance accrue à l'occupation permanente de ce qui était auparavant des résidences saisonnières, ce qui engendre d'importants problèmes de prestation des services.

Le développement de lotissements résidentiels dans les zones rurales est autorisé seulement s'il est conforme aux politiques du Plan de croissance et s'il constitue une composante nécessaire d'une activité récréative basée sur la nature et située dans la zone rurale. Un tel développement devrait généralement être limité aux zones dotées de services municipaux ou communaux complets, et où il n'aura pas d'effet négatif sur le milieu naturel ni sur les terres agricoles.

Directives stratégiques

Pour mettre en place le Plan de croissance dans la région de Simcoe, les directives stratégiques suivantes orienteront la province et les municipalités concernant les prochaines étapes :

- En plus de la concentration sur les principaux noyaux urbains désignés dans la section 3.1, la planification de l'affectation des terres et les décisions relatives à l'infrastructure dans la région de Simcoe devraient continuer de concentrer la croissance et le développement dans les zones d'implantation, telles que les villes et municipalités, et dans les zones d'implantation rurales, telles que les villages et hameaux.
- Toute croissance majeure devrait être orientée vers les communautés dotées de systèmes de distribution de l'eau et de gestion des eaux usées.
- Les ressources dont dépendent les industries récréative et du tourisme de la région de Simcoe doivent être bien protégées. Le développement associé aux activités récréatives basées sur la nature doit être orienté vers les zones d'implantation et, si possible, conformément au Plan de croissance.
- Lorsqu'un développement associé à une activité récréative axée sur les ressources est proposé dans une zone rurale, il faut tenir compte, entre autres enjeux, des effets sur la ressource, de la capacité de l'activité récréative et de la manière d'assurer la distribution de l'eau et l'épuration des eaux usées.

3.6 Protéger les bassins hydrologiques du lac Simcoe, de la rivière Nottawasaga et de la Severn

L'une des qualités parmi les plus attirantes de la région de Simcoe est l'abondance d'espaces verts qui font le bonheur des résidents et des visiteurs. La province a pris plusieurs mesures pour veiller à ce que ces espaces continuent de se développer et soient protégés contre les pressions occasionnées par la croissance rapide.

Dans ces parties de la région de Simcoe qui s'étendent dans les régions couvertes par le plan d'escarpement du Niagara, le plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le plan de la ceinture de verdure, ces plans provinciaux continuent d'offrir un bon niveau de protection. En dehors de ces secteurs, les forêts, les marécages, les cours d'eau, les habitats fauniques et autres importants attributs naturels devraient également être protégés par des dispositions au plan officiel conformes au Plan de croissance et à la Déclaration de principes provinciale.

L'atteinte de normes d'entretien très élevées pour la croissance et le développement futurs sera essentielle pour protéger la quantité et la qualité de

l'eau dans les bassins hydrologiques du lac Simcoe et de la rivière Nottawasaga. Trois des principaux noyaux urbains et les deux zones d'emploi stratégiques proposées s'étendent dans le bassin hydrologique du lac Simcoe, et le noyau-ancre urbain de Barrie se trouve au centre de la baie Kempenfelt particulièrement sensible.

Loi sur la protection du lac Simcoe (2008)

Le gouvernement est déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires, maintenant et à l'avenir, afin de protéger la santé du lac Simcoe. La loi sur la protection du lac Simcoe a été votée au mois de décembre 2008, et le plan de protection du lac Simcoe a été mis au point au début du mois de juin 2009.

À court terme, le plan sera axé sur les enjeux plus essentiels à la santé du lac Simcoe parmi lesquels :

- l'amélioration de la qualité de l'eau, y compris la réduction des charges de phosphore dans le lac;
- le maintien des ressources de surface et souterraines;
- l'amélioration de la santé de l'écosystème en protégeant et en réhabilitant d'importantes zones, telles que les zones tampons de végétation le long des berges, des affluents et des marécages;
- l'évaluation des effets que peuvent avoir les espèces envahissantes et le changement climatique.

Le plan de protection du lac Simcoe comprend des restrictions concernant le développement en dehors des zones de peuplement situées dans des principaux sites naturels et bassins hydrologiques et autour. Des politiques particulières relatives au développement dans les zones de peuplement appuient également l'objectif global du plan visant à réduire les charges de phosphore dans le lac Simcoe et les rivières du bassin hydrologique. Ces politiques comprennent la minimisation et l'atténuation des eaux de ruissellement urbaines en exigeant des plans complets de gestion des eaux de ruissellement et en encourageant la mise en place de mesures écologiques novatrices.

Le plan de protection du lac Simcoe établit un important objectif de réduction du phosphore afin d'améliorer la qualité de l'eau. L'entretien et le fonctionnement des systèmes d'épuration des eaux usées, de même que la gestion et le contrôle des

eaux de ruissellement, sont les principaux secteurs de compétence municipale où des mesures devront être prises pour atteindre l'objectif. L'entretien des systèmes de distribution de l'eau et d'épuration des eaux usées doit être très soigneusement planifié, géré et coordonné pour garantir le respect de ces normes.

Cette stratégie de la région de Simcoe contribue à la mise en application de la loi sur la protection du lac Simcoe (2008) et du plan de protection du lac Simcoe. La croissance dans les municipalités du bassin hydrologique sera plafonnée conformément à l'ensemble des projections de croissance et des répartitions du Plan de croissance. La concentration de la croissance dans les zones de peuplement aménagées optimise l'investissement dans l'infrastructure et engendre des économies d'échelle pour une technologie améliorée.

En planifiant la croissance démographique et de l'emploi dans les bassins hydrologiques du lac Simcoe, de la rivière Nottawasaga et de la Severn, la capacité d'entretien existante et planifiée des zones de peuplement, les options d'entretien rentables et les effets environnementaux (qualité de l'eau et quantité d'eau, patrimoine naturel, qualité de l'air) seront reconnus et pris en considération.

Directives stratégiques

Pour mettre en place le Plan de croissance dans la région de Simcoe, les directives stratégiques suivantes orienteront la province et les municipalités concernant les prochaines étapes :

- Les principaux sites naturels et bassins hydrologiques en dehors des régions couvertes par le plan de la ceinture de verdure, le plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, le plan d'escarpement du Niagara et le plan de protection du bassin du lac Simcoe seront protégés par des dispositions au plan officiel conformes au Plan de croissance et à la Déclaration de principes provinciale.
- À l'intérieur des zones de peuplement, la densité et la forme urbaine du développement devraient maximiser la viabilité environnementale et minimiser l'empreinte écologique.
- Un cadre de gestion de l'eau des bassins hydrologiques, des eaux usées et des eaux de ruissellement, y compris des solutions pour une infrastructure verte novatrice, devrait être sous-jacent à toutes les croissances et à tous les aménagements futurs.

4 Concrétiser la vision

4.1 Allocation des terrains dans la région de Simcoe

Le Plan de croissance exige des communautés qu'elles comprennent dans les limites approuvées de leurs zones de peuplement un territoire suffisant pour répondre à la croissance démographique et de l'emploi pendant une période maximale de 20 ans. Ce délai permet de garantir un territoire suffisant pour répondre aux besoins de la croissance tout en évitant la désignation d'un nombre excessif de terrains et l'extension urbaine anarchique qui y serait associée.

Les décisions passées concernant l'utilisation des terres n'étaient pas soumises aux mêmes études rigoureuses, et celles précédemment menées dans la région de Simcoe ont conclu qu'il y avait amplement de terres dans les limites approuvées des zones de peuplement pour satisfaire aux 20 prochaines années de croissance, mais que ces terres ne sont pas nécessairement situées là où la demande future sera la plus forte et où le développement pourra être le mieux desservi. Il y a généralement des surplus de terres dans les municipalités plus au nord, et une pénurie de terrains dans les municipalités plus au sud, en particulier dans la ville de Barrie. Il est nécessaire de rationaliser et d'aligner le territoire disponible à la demande, d'une manière qui soit conforme aux exigences du Plan de croissance et aux autres politiques provinciales concernant, entre autres, la forme urbaine et la densité.

Un exercice d'évaluation des terrains sera nécessaire dans la région de Simcoe, fondé sur les prévisions démographiques et relatives à l'emploi, sur les objectifs de densité et d'intensification du Plan de croissance, sur les directives contenues dans d'autres politiques et plans provinciaux et sur les directives proposées dans le contexte de la présente stratégie. Le comté de Simcoe a proposé d'entreprendre dans un avenir proche un exercice de ce genre pour le comté. En dernier ressort, une étude à l'échelle de la région de Simcoe sera nécessaire afin de déterminer le territoire urbain requis sur 20 ans, et d'évaluer les zones présentant un surplus ou une pénurie de terrains pour le comté et les habitants de ses municipalités, et pour les villes de Barrie et de Orillia.

Là où l'exercice d'évaluation du territoire conclura que les nouvelles terres sont situées en des lieux non appropriés à cause de décisions passées de planification, les terrains disponibles devront être réalignés et distribués graduellement, conformément aux actuels objectifs de gestion de la croissance. Plusieurs options existent en ce sens :

- Une nouvelle désignation des limites de la zone de peuplement ou l'introduction de politiques d'application progressive à long terme en fonction de l'offre de terrains et correspondant à la croissance démographique et de l'emploi prévue, conformément aux politiques du Plan de croissance.
- Des politiques d'application progressive du plan officiel qui désignent clairement quelles terres excèdent les besoins sur 20 ans, et qui établissent des conditions et des analyses strictes, y compris la nécessité d'un examen municipal ultérieur complet et des modifications aux plans officiels des municipalités à palier unique, des municipallités à palier supérieur et des municipalités secondaires, avant qu'un développement puisse être entrepris dans ces zones de surplus.
- Des politiques du plan officiel exigeant la mise en place de règlements stricts de zonage dans les municipalités secondaires afin de garantir qu'un nouveau développement ne sera pas entrepris sur des terres jugées comme surplus pour les besoins sur 20 ans de la région de Simcoe.

Dans les zones désignées comme faisant partie des besoins sur 20 ans de la région de Simcoe en matière de terrains, les plans officiels devront comprendre des politiques d'application progressive indiquant où et quand le développement aura lieu. Ceci comprend la promotion du remplissage et du réaménagement, donnant la priorité à l'intensification et au développement dans des zones où l'accès à l'emploi, aux services commerciaux et aux équipements collectifs existe déjà; et garantissant l'atteinte des objectifs en matière d'intensification et de densité avant que de nouvelles terres soient allouées à de nouveaux développements.

4.2 Résolution du conflit frontalier Barrie-Innisfil

La ville de Barrie a de nombreux antécédents de modification de ses frontières municipales. Des terres de municipalités adjacentes lui ont été annexées à neuf reprises entre 1954 et 1987. Quatre de ces modifications concernaient la ville de Innisfil.

En réponse à la croissance constante et prévue dans la région de Barrie, des tentatives ont été faites récemment par la ville de Barrie, la municipalité de Innisfil et le comté de Simcoe pour trouver une solution locale à la frontière Barrie-Innisfil. Ces tentatives comprenaient des discussions organisées par le Bureau du facilitateur provincial au Développement entre les municipalités de 2006 à 2008. Une solution proposée a finalement été présentée par le Bureau du facilitateur aux municipalités au mois de février 2008. Aucun consensus n'a toutefois été obtenu entre les municipalités concernant une solution locale à la frontière Barrie-Innisfil.

Le problème de la frontière Barrie-Innisfil a entravé la gestion de la croissance à long terme pour la ville de Barrie et le comté de Simcoe. La province est maintenant prête à jouer un rôle actif pour tenter de sortir de cette impasse. La résolution du problème relatif à la frontière municipale est un élément essentiel de la vision stratégique globale pour la région de Simcoe, car elle permettra de concrétiser cette vision et d'atteindre les objectifs du plan de croissance.

La province propose de modifier la frontière municipale Barrie-Innisfil. La modification proposée, illustrée dans la figure 2, ajouterait quelque 2 293 hectares de terre à la ville de Barrie le 1er janvier 2010. Ces terres devraient satisfaire aux exigences de la ville jusqu'au-delà de l'année 2031. Les terres conserveraient les actuelles affectations du sol jusqu'à ce que la ville de Barrie établisse un processus d'aménagement du territoire afin de déterminer l'utilisation future des terrains. En considérant le lieu et le moment de sa croissance, Barrie est tenue de se conformer à la Déclaration de principes provinciale et au Plan de croissance, lesquels tendent tous deux à freiner l'extension urbaine anarchique. Ceci comprend les politiques et objectifs en matière d'intensification et de densité dans son centre de croissance urbaine et dans toute nouvelle zone désignée, y compris celles situées sur le territoire proposé en annexion. Le plan de protection du lac Simcoe s'applique également aux terres situées dans le bassin hydrologique du lac Simcoe.

La modification proposée de la frontière municipale a été établie en tenant compte du travail effectué par la ville de Barrie, par la municipalité de Innisfil et par le comté de Simcoe en appui aux discussions organisées par le Bureau du facilitateur et à la préparation des nouveaux plans officiels respectifs de chaque municipalité.

Figure 2 : Modification proposée de la frontière Barrie-Innisfil

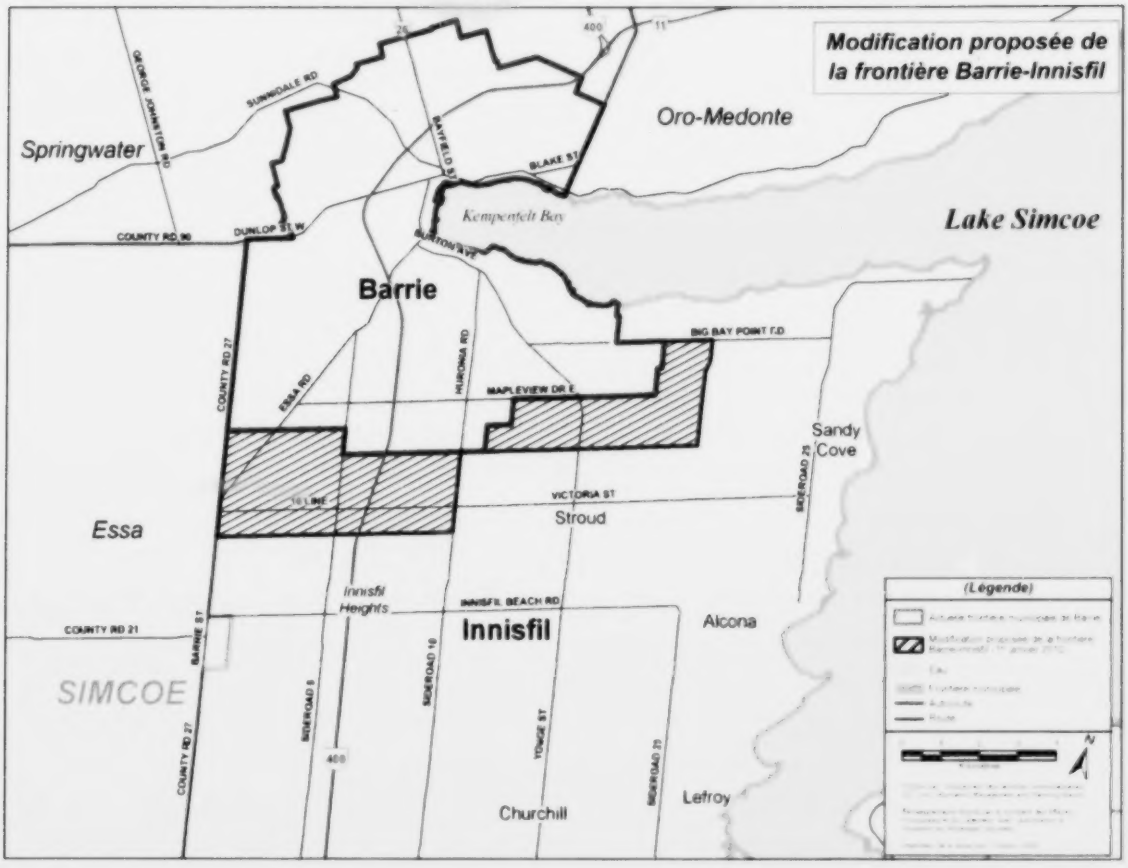

4.3 Gestion de l'alimentation en eau, des eaux usées et de ruissellement

Comme nous l'avons souligné dans la section 3.6 concernant la protection des bassins hydrologiques du lac Simcoe, de la rivière Nottawasaga et de la Severn, et la loi sur la protection du lac Simcoe (2008), la province s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires, maintenant et à l'avenir, afin de protéger la santé du lac Simcoe.

Des investissements coordonnés dans le secteur de la distribution de l'eau et de la gestion des eaux usées sont nécessaires pour garantir que la croissance démographique et de l'emploi se déroule de manière à protéger la santé des bassins

hydrologiques locaux. Cela peut constituer une occasion de créer une approche du service d'entretien qui permettrait de coordonner les décisions relatives à la gestion des eaux de ruissellement, au captage des eaux, à l'usage de l'eau et au retour des eaux usées, et de reconnaître les liens inhérents qui existent entre l'eau, les eaux usées et les eaux de ruissellement.

La province continuera de travailler en collaboration avec les municipalités pour combler l'important manque d'infrastructure dans le secteur municipal de l'eau et des eaux usées, et investir dans la gestion des eaux de ruissellement. L'occasion existe de mettre en place des solutions écologiques novatrices; certaines seront modestes, locales, et d'autres auront des applications dans de nombreuses autres régions de la province et stimuleront, potentiellement, les entreprises vertes tant locales que provinciales.

Les bassins hydrologiques du lac Simcoe, de la rivière Nottawasaga et de la Severn pourraient constituer le lieu idéal pour la mise en application d'infrastructures propres et novatrices couvrant le spectre complet de l'affectation des terres, de l'aménagement résidentiel et commercial urbain aux utilisations récréatives rurales basées sur la nature.

Il existe de nombreuses solutions vertes possibles en matière d'infrastructure pour satisfaire à la croissance tout en protégeant les bassins hydrologiques du lac Simcoe et de la rivière Nottawasaga. Ces solutions comprennent, entre autres mesures :

- l'interception et le traitement améliorés des eaux de ruissellement;
- la modélisation et le contrôle des charges de phosphore;
- les plantations brise-vent et la rétention de la végétation;
- une technologie avancée de traitement des eaux d'égouts;
- le contrôle du niveau des lotissements.

Les actifs stratégiques existants, comme la canalisation reliant Collingwood à Alliston et les grandes stations de distribution de l'eau et d'épuration des eaux, devraient être optimisés afin de fournir les services essentiels d'eau et d'épuration tout en protégeant les sources d'eau exploitées. De telles solutions doivent également favoriser la mise en application du plan de protection du lac Simcoe, la structure urbaine souhaitée pour la région de Simcoe et une gestion fiscale optimale de l'infrastructure.

4.4 Transport

Le système de transport de la région de Simcoe devrait reposer sur une hiérarchie d'options permettant de déplacer les personnes désireuses avant tout de minimiser la demande en transport et de maximiser la répartition modale pour favoriser un transport actif, suivi par le transport en commun et le covoiturage visant à minimiser l'utilisation de véhicules à passager unique. Concernant le mouvement des marchandises, le système de transport devrait être planifié et coordonné de manière à optimiser le mouvement dans la région de Simcoe, en particulier pour desservir les zones d'emploi stratégiques et relier ces zones aux principaux marchés.

La croissance sera concentrée dans les secteurs plus susceptibles d'offrir de plus grandes répartitions modales favorisant le transport actif et le transport en commun. Ceci comprend les noyaux urbains qui offrent un service local de transport en commun, qui ont la densité, la diversité d'usages et la forme urbaine nécessaires pour encourager la marche et le cyclisme, et qui permettent l'accès aux services régionaux de transport, tels que le réseau GO.

Le nouvel aménagement devrait être planifié de manière à minimiser la demande en transport et la dépendance à l'automobile. L'aménagement des routes, en particulier des grandes rues, de même que les équipements collectifs, les lotissements, les installations commerciales, les aires récréatives et les principaux générateurs de trafic devront promouvoir la marche, le cyclisme et le transport en commun.

Le réseau de transport devrait accorder la priorité à la connexion des principaux noyaux urbains de la région de Simcoe les uns avec les autres, et avec le noyau-ancre urbain de la ville de Barrie, en particulier au moyen du transport en commun. Le transport interrégional est déjà assuré par le réseau GO, qui offre des services d'autobus et de trains entre la ville de Barrie et celle de Toronto. Le réseau ferroviaire GO de Barrie à Union Station en passant par Bradford met en service quatre trains le matin et l'après-midi aux heures de pointe. Le plan stratégique GO2020 nécessite un service ferroviaire plus fréquent vers Bradford, assorti de trajets sélectionnés pour Barrie et d'un service d'autobus aux demi-heures toute la journée vers Bradford comprenant une correspondance vers Barrie.

De nouveaux investissements dans l'infrastructure de transport devraient permettre d'atteindre la hiérarchie des options de transport décrite ci-dessus, de même que la structure urbaine et les objectifs de croissance présentés dans ce document. La priorité concernant l'investissement dans une nouvelle autoroute provinciale consisterait à optimiser la capacité de l'actuel réseau routier provincial, y compris celle de la route 400.

Le plan officiel adopté du comté de Simcoe recommande d'importantes expansions routières, y compris l'ajout de nouvelles routes, de prolongements et de rocades. Toute nouvelle infrastructure de transport doit être conforme au Plan de croissance. Pour assurer une approche coordonnée et intégrée du transport et de l'aménagement du territoire, une étude de transport local est recommandée, axée sur le rôle du système de transport dans la mise en application du Plan de croissance.

4.5 Entretien coordonné

Tandis que la région de Simcoe est en plein essor, le besoin de coordination entre les administrations municipales d'un vaste éventail de questions continue d'augmenter. La région de Simcoe englobe actuellement les deux municipalités à palier unique de Orillia et de Barrie, ainsi que le comté de Simcoe et ses seize municipalités secondaires. Chacune a son propre domaine de compétence en matière de prestation de services. Plusieurs options ont été prises en considération dans le passé afin d'améliorer la coordination de la prestation des services, celles-ci allant de l'évaluation de l'efficience des actuelles ententes de service, des accords ou des accords élargis intermunicipaux, de la création de districts de service et du regroupement à l'échelle régionale de la prestation des services. Des suggestions ont également été faites concernant une restructuration possible de la gouvernance dans la région de Simcoe. Bien que compliquée et souvent controversée, la désignation des possibilités et des mécanismes permettant d'améliorer l'efficacité et la coordination de la prestation des services doit faire partie du dialogue à long terme concernant la planification de la croissance dans la région de Simcoe.

5 Prochaines étapes

La province a élaboré cette stratégie pour la région de Simcoe afin de mieux gérer la croissance dans cette région complexe aux administrations municipales multiples. Cette stratégie vise à communiquer les principaux enjeux et perspectives de manière transparente, et à faciliter la coordination des programmes provinciaux et du processus décisionnel afin de soutenir et d'orienter les efforts municipaux de gestion de la croissance dans la région de Simcoe.

L'évolution de la région de Simcoe s'étendra sur plusieurs années. Orientée par le Plan de croissance, cette évolution peut apporter plus de services aux résidents actuels et futurs, de plus nombreuses perspectives d'emploi, et se traduire par des collectivités plus vivantes et vivables, ainsi que par une meilleure qualité de vie.

Le présent document fait état des importantes orientations stratégiques qui devront guider le processus décisionnel à tous les paliers afin d'assurer la mise en place fructueuse du Plan de croissance dans la région de Simcoe. Ceci comprend, entre autres, les décisions relatives à l'investissement dans l'infrastructure, à la planification des services sociaux, à la préparation et à l'approbation des plans officiels, à la planification du transport et aux stratégies de développement économique.

D'un point de vue plus critique, plusieurs mesures immédiates doivent guider la croissance et le développement de la région de Simcoe.

- La province prendra les mesures nécessaires pour résoudre le conflit relatif à la frontière Barrie-Innisfil, conformément aux directives stratégiques énoncées dans le présent document, en déposant une loi permettant de modifier la frontière municipale.
- La province et ses partenaires mettront en application le plan de protection du lac Simcoe récemment mis au point.
- En vertu du processus décrit dans la Loi de 2005 sur les zones de croissance, la province préparera et proposera une modification au Plan de croissance propre à la région de Simcoe et permettant :
  - la mise en place d'une structure urbaine nodale dans la région de Simcoe;

- l'intégration des prévisions de croissance démographique et de l'emploi étayant cette structure urbaine, et de nouvelles politiques visant à orienter la croissance prévue vers les noyaux;
- la désignation de zones d'emploi stratégiques et l'établissement d'un cadre d'action pour leur aménagement;
- l'établissement de politiques d'application progressive permettant la mise en place des résultats du processus d'allocation des terres et la gestion du territoire pouvant être aménagé.

- Les municipalités adopteront les modifications au plan municipal officiel qui seront conformes au Plan de croissance.
- La province élaborera un plan d'infrastructure de la région de Simcoe comprenant une stratégie de gestion de l'eau et des eaux usées dans la région de Simcoe, qui intégrera des mécanismes de coordination de la prestation des services.
- La province effectuera une étude de transport local conforme au Plan de croissance.

Opinion et commentaires

La mise en place d'une vision collective de croissance fondée sur les politiques et principes stricts de la province suppose l'intervention de nombreux décideurs et de nombreuses mesures diverses. Chaque élément de la mise en place sera soumis à la consultation publique et des parties concernées. Mais nous aimerions aussi savoir ce que vous pensez de la vision globale décrite dans le présent document. Donnez-nous votre opinion.

Veuillez envoyer vos commentaires et impressions concernant ce document d'ici le 2 septembre 2009 au :

Secrétariat des initiatives de croissance de l'Ontario
Ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure
777, Bay Street, 4e étage, bureau 425
Toronto (Ontario)
M5G 2E5
Télécopieur : 416-325-7403
Courriel : placestogrow@ontario.ca

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le 1 866 479-9781.
Les résidents de la région de Toronto peuvent composer le 416 325-1210.

ISBN 978-1-4435-0121-7
Financé par le gouvernement de l'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009
Also available in English.